



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Essonne

Etude sectorielle

Electricité Plomberie Chauffage Janvier 2005

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne
Service Economique**

Cette action est cofinancée par l'Objectif 3 - Fonds social européen - Union européenne

322 square des Champs Elysées – B.P. 225 – 91007 Evry Cedex

Sommaire

Préambule	3
Mise en garde	4

Le chef d'entreprise

Définition	4
Eléments du profil «type» du chef d'entreprise : compétences, aptitudes	5
Description des tâches & conditions de travail	6
Etudes et formations	7

L'activité et l'entreprise

Les règles de la profession	8
Les règles de l'activité, les normes	8
Les statuts de l'entreprise : Formes juridiques, Social, Fiscal	13

La consommation

Evolution de la consommation, évolution du marché	15
---	----

Les chiffres nationaux, départementaux et de l'Essonne

Globalement, les chiffres du secteur	18
L'Electricité, plomberie chauffage en France	20
Les chiffres clés : Eléments financiers liés à l'activité	21
L'Electricité, plomberie chauffage en Ile de France et en Essonne	22
Cartographie des entreprises sur l'Essonne.....	25
Nombre par commune pour la l'électricité, plomberie chauffage	28

Renseignements Pratiques

Les Organisations Professionnelles	29
Les groupements et salons professionnels	
La formation des salariés et prise en charge financière	
Les revues professionnelles	

Les sources d'informations

Liste des sources d'information et contacts Internet	31
--	----

Préambule

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, en partenariat avec la Préfecture de l'Essonne, ont sollicité la participation de l'Union européenne pour cofinancer, dans le cadre du Fonds Social Européen, un programme qui réponde aux attentes des acteurs économiques, et aux enjeux de développement du département de l'Essonne.

Dans cette perspective des études sectorielles thématiques, ciblées sur le territoire essonnien, sont réalisées.

Le présent rapport traite des activités d'Electricité Plomberie Chauffage.

Deux objectifs sont visés à travers cette étude :

1. comprendre le contexte général dans lequel s'inscrit aujourd'hui ces activités, d'un point vue national, régional et local
2. mesurer les risques et les opportunités pour un créateur de développer une activité dans ces secteurs en Essonne ;

La réalisation de cette étude s'est appuyée sur les données suivantes :

- Répertoire de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne avec des chiffres mis à jour en juillet 2004
- APCM – Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Outils « OLIA » d'analyse des données RSA/INSEE spécifique aux Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Données annuelles des CDGA – Fédération des centres de gestion agréés
- Organisations professionnelles
 - CAPEB Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
 - FFB Fédération Française du Bâtiment
 - UNCP Union Nationale des Chambres Syndicales de Couverture Plomberie
 - FEDELEC Fédération Nationale des Chambres Syndicales d'Artisans
 - FFIE Fédération Française des Installateurs Electriciens
 - UTE Union Technique de l'Electricité
- Fiches « Métiers » APCE – Agence pour la Création d'entreprise
- Fiches « Métiers » CIDJ – Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse

Mise en garde

Conçue avec un grand souci de pédagogie et de clarté, cette étude sectorielle très pragmatique, apporte des éléments de réponses aux questions légitimes que tous porteurs de projet se posent.

Sans prétendre remplacer l'étude de marché, le créateur trouvera dans cet exposé un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives, qui ne constitue en aucun cas une méthodologie de création ou de reprise d'entreprise mais permettra d'attirer son attention sur des écueils qu'il aurait sous-estimés.

Nonobstant tout le soin apporté à la réalisation de cette étude, nous ne pouvons garantir dans le temps les informations et déclinons la responsabilité quant aux conséquences résultant de leur usage.

Définition

Les activités d'Electricité, de Plomberie et Chauffage

Les activités de Plomberie, Chauffage et Electricité sont répertoriées dans la nomenclature NAFA (Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat) en plusieurs codes reprenant chacun une ou plusieurs spécificités.

Volontairement sont écartées de cette étude les activités à caractère industriel.

Seules sont conservées les activités exploitées dans des locaux d'habitation ou des bureaux.

Activités concernées dans la nomenclature NAFA

Installation électrique (453AB)

Installation eau gaz (453EZ)

Installation et entretien de climatisation et chaufferie (453FA)

Installation de chauffage individuel (453FB)

Entretien de chaudières domestiques (453FC)

Détail des activités concernées

Installation électrique (453AB)

- Travaux d'installation électrique en toutes tensions : éclairage, chauffage et utilisation domestique ...
- Installation des systèmes d'alarme et de surveillance
- Câblage des installations téléphoniques, informatiques et bureautiques

Ne comprends pas : Le domaine industriel

Installation eau gaz (453EZ)

- Installation des réseaux de distribution de l'eau et du gaz dans les locaux
- Installation des appareils sanitaires fixes
- Installation des réseaux sous pression de lutte contre le feu

Ne comprends pas : Le réseaux de fluides divers - ex : oxygène dans les hôpitaux ...

Installation et entretien de climatisation et chaufferie (453FA)

- Montage des systèmes de chauffage et climatisation dans les immeubles d'habitation ou bureaux
- Installation et maintenance des systèmes de chauffage et climatisation dans les immeubles d'habitation ou bureaux
- Installation des ventilations mécaniques contrôlées
- Installation et montage des tuyauteries, gaines et canalisation diverses pour réseaux.

Ne comprends pas : Le caractère industriel, chauffage électrique, l'entretien des chaudières.

Installation de chauffage individuel (453FB)

- Montage des systèmes de chauffage et climatisation dans les locaux d'habitation individuelle
- Installation des ventilations mécaniques contrôlées dans les locaux d'habitation individuelle

Ne comprends pas : Chauffage électrique, entretien des chaudières domestiques

Entretien de chaudières domestiques (453FC)

- Entretien de chaudières et climatiseurs domestiques

Ne comprends pas : Entretien de chaudières industrielles, ramonage.

En cas de pluralité d'activités, les différents métiers doivent être déclarés lors de l'immatriculation.

**Éléments du profil «type»
du chef d'entreprise : compétences, aptitudes****Qualités requises**

- Aptitudes intellectuelles : sens de la responsabilité, capacité de raisonnement, qualité d'adaptation : transfert des compétences
- Sens des relations humaines et du contact avec la clientèle
- La partie commerciale devient de plus en plus indispensable pour assurer l'équilibre de l'entreprise
- Bonne connaissance du calcul, du métré, du dessin, précision, méthode
- Goût et sens de la décoration
- Respect des normes et des règles de sécurité

Description des tâches / conditions de travail

Le plombier chauffagiste

Les professions liées à la couverture ainsi qu'à la plomberie et au chauffage sont souvent citées ensemble. Fruit de l'histoire, particularités régionales, ou dictées par les évolutions techniques ou économiques, ces liaisons illustrent la proximité des métiers qui constituent le bâtiment.

Les couvreurs agissent sur tous les matériaux de toiture quelle que soit leur nature : ardoises, tuiles (béton, terre cuite), ou métal (zinc, cuivre, plomb,...). Cette profession est en général associée aux charpentiers qui réalisent le support et dans certaines régions à la maçonnerie. Les couvreurs exercent leur activité sur tous types d'ouvrages, neufs et anciens et également sur les Monuments Historiques.

Les couvreurs ont en outre une parfaite connaissance des mouvements de l'eau. Certains d'entre eux sont spécialisés dans le domaine de l'étanchéité qui réclame des connaissances techniques particulières.

Les plombiers chauffagistes participent à la " mise en confort " des bâtiments. Leurs interventions couvrent le champ de la plomberie sanitaire et du chauffage. Ils utilisent quotidiennement des matériaux tels que le cuivre et les matériaux de synthèse qui se substituent au plomb et à l'acier. Les plombiers doivent également intégrer dans les ouvrages les éléments qui améliorent la vie des occupants, tels que programmations et automatismes. La climatisation constitue une source d'évolution du métier.

Le plombier chauffagiste peut travailler dans plusieurs domaines différents : l'installation sanitaire (eau), l'installation thermique (chauffage) et la climatisation. Qu'elles soient en plomb, en cuivre, en fonte, en inox ou en matière plastique, ce sont toujours des canalisations que le plombier doit agencer judicieusement pour un fonctionnement régulier et fiable. Il calcule les volumes et débits et dessine le réseau qu'il va mettre en place.

Il prépare les tuyauteries avec soin, les cintré, les coupe et les assemble en circuits. Soucieux du respect des économies d'énergie, il s'attache à faire des calculs thermiques précis.

L'électricien bâtiment

L'électricien bâtiment étudie les plans et schémas de montage, la localisation des circuits, repère l'emplacement des éléments de l'installation, puis met en place les câbles, fils, tableaux électriques, supports, prises, boîtes d'encastrement. Il contrôle les installations, met aux normes et organise la gestion des réseaux.

Il doit être un excellent technicien, précis et méticuleux, ouvert aux constantes évolutions de la discipline. Les compétences de l'électricien sont multiples et intègrent, en plus de l'électrotechnique classique, l'électronique de puissance, d'automatismes, d'informatique industrielle. C'est alors le domaine de l'électrotechnicien des machines.

Maintenir le dialogue avec les professionnels voisins (chauffagistes et climaticiens notamment) avec lesquels l'électricien interfère constamment. S'organiser pour se rendre disponible en cas d'urgence. Et, condition sine qua non, être à la fois un gestionnaire et un bon commercial.

Etudes / formations

Plomberie Chauffage

Niveau V	Niveau IV	Niveau III
<ul style="list-style-type: none"> ■ CAP couverture ■ CAP couvreur ■ CAP couvreur zingueur ■ CAP plombier sanitaire ■ CAP installations sanitaires ■ CAP monteur en équipement technique du bâtiment option A ■ CAP installations thermiques ■ CAP monteur en chauffage ■ BEP installations sanitaires thermiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ BP (brevet professionnel) monteur en installations de génie climatique ■ BP Plombier ■ BP Couvreur ■ BP Plombier ■ Bac Pro énergétique ■ BM (brevet de maîtrise) couvreur ■ BM couverture zinguerie ■ BM plombier ■ BM plombier sanitaire ■ BM installation sanitaire ■ BM monteur en chauffage 	<ul style="list-style-type: none"> ■ BTS équipements techniques énergies installation thermique et climatique

Parmi les formations AFPA

CFP <ul style="list-style-type: none"> ■ Technicien de maintenance en génie climatique ■ Technicien d'intervention et de maintenance en conditionnement d'air ■ Installateur thermique et sanitaire 	CPP <ul style="list-style-type: none"> ■ Plomberie et chauffage
--	--

Electricité

Niveau V	Niveau IV	Niveau III
CAP <ul style="list-style-type: none"> ■ Installations en équipements électriques ■ Enseigne lumineuse et signalétique ■ Installation en télécommunications et courants faibles BEP <ul style="list-style-type: none"> ■ Electrotechnique Mention complémentaire Installation de matériel électronique de sécurité	Brevet professionnel <ul style="list-style-type: none"> ■ Installations en équipements électriques ■ Electrotechnique - option équipements et installation ■ Installations et télécommunications Bac professionnel <ul style="list-style-type: none"> ■ Equipement et installations électriques ■ Maintenance des appareils et équipements ménagers et de collectivités Bac technologique <ul style="list-style-type: none"> ■ Sciences et technologies industrielles ■ Spécialité électrotechnique 	BTS <ul style="list-style-type: none"> ■ Electrotechnique ■ Domotique ■ Technico-commercial - option génie électrique et mécanique

Parmi les formations AFPA

CFP <ul style="list-style-type: none"> ■ Technicien métreur en électricité ■ Technicien en installations de surveillance intrusion ■ Installateur en téléphonie et systèmes de surveillance et télésurveillance ■ Installateur de réseaux câblés de communications
--

L'activité et l'entreprise

Les règles de la profession

Qualification obligatoire

Les activités liées au bâtiment exigent depuis la loi de 1996 (loi 96-603 du 05 juillet 1996) en application depuis le décret 98-246 du 2 avril 1998, une qualification minimum correspondant pour ces métiers au CAP, mais pouvant être également, en l'absence de diplôme, remplacée par 3 années d'expérience salariée dans le domaine concerné.

Dans le cas où le futur chef d'entreprise ne pourrait fournir de diplôme ou n'aurait pas une expérience salariée suffisante, l'embauche d'un salarié à temps complet est envisageable et acceptable à condition qu'il soit lui même diplômé ou qualifié par son expérience professionnelle antérieure.

Dans le cas de diplômes ou expérience salariées étrangères, une procédure via la préfecture a été mise en place pour faire valider sous certaines conditions les acquis.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat peut être interrogée pour confirmation en cas de qualification différente du projet envisagé, ou si la future activité intègre plusieurs métiers différents.

Stage de Préparation à l'installation

L'immatriculation d'une entreprise au répertoire des métiers, quelque soit sa forme juridique, nécessite l'obligation de suivi d'un stage d'une durée légale de 30 heures.

La loi n°82-1091 du 23 décembre 1982 et les décrets d'applications n° 83-517 du 24 juin 1983, n° 93-888 du 2 juillet 1993 stipulent que la demande d'immatriculation au Répertoire des Métiers doit être accompagnée d'une attestation de suivi de stage de préparation à l'installation délivrée par une Chambre de Métiers ou d'une dispense accordée par le Président de la Chambre de Métiers.

Ce stage organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne se déroule sous la forme d'une session du lundi au vendredi, à temps complet de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30.

(Nous Contacter pour les dates : 01.69.47.54.21)

Les règles de l'activité

Créer une entreprise du bâtiment requiert le respect des grands principes du droit du commerce et de la distribution, aux dispositions nombreuses.

Elles concernent principalement :

- les conditions pour être chef d'entreprise, pour exercer en France ;
- les obligations d'assurances Décennale (garantie 10 ans) ou Biennale (garantie 2 ans) en fonction des activités ;
- la protection du consommateur/loyauté ;
- l'affichage des prix et autres informations obligatoires si prestations directement chez le particulier ;
- la concurrence loyale, la publicité mensongère, les pratiques déloyales et discriminatoires, soldes et autres ventes exceptionnelles ;
- les contrats avec les fournisseurs ;
- les obligations comptables ;
- la sécurité des moyens de paiement, chèques impayés, les délais de paiement ;
- etc.

Règles et normes

Dans les activités d'électricité et Plomberie chauffage, le chef d'entreprise doit respecter un certain nombre de normes, obligations et réglementations.

■ Respect de l'environnement par une gestion des déchets.

La Chambre de Métiers de l'Essonne délivre les cartes d'accès aux déchetteries du département pour la prise en charge des déchets « bâtiment », nous contacter au 01.69.47.54.28 pour plus d'informations.

■ L'Obligation d'assurance

Les entreprises du bâtiment ont obligation de souscrire une assurance professionnelle Biennale (garantie 2 ans) ou Décennale (garantie 10 ans) suivant la nature des travaux effectués, leur importance et les risques de sinistres. L'expérience acquise ainsi que les diplômes possédés étant le critère principal pour l'obtention de ces assurances, il est nécessaire de contacter les assureurs avant la déclaration de l'entreprise en Chambre de Métiers ou Chambre de Commerce.

■ Réglementation relative aux normes de sécurité

Pour les activité d'Electricité :

Les éditions de l'OPPBTP

Pour obtenir des guides pratiques, de sécurité, manuels, mémo fiches et affiches
OPPBTP – Tour Amboise – 204 rond point du Pont de Sèvres – 92516 Boulogne Billancourt
cedex – Tél. 01.46.09.20.00
<http://www.oppbtp.fr/>

INRS, Institut Nationale de Recherche et de Sécurité, Electricité.

Les publications sont distribuées par les caisses régionales d'assurance maladie.
INRS – 30 rue Olivier-Noyer – 75680 Paris cedex 14 – Tél. 01.40.44.30.00
www.inrs.fr

Promotelec, UTE, les organismes professionnels (voir liens en fin de document)

Promotelec : www.espace-elec.com

UTE : <http://www.ute-fr.com>

(de nombreux liens vers des sites Internet spécialisés dans le domaine.

Pour l'activité de Plomberie Chauffage

Les produits, matériaux et revêtements utilisés doivent tenir compte des classifications par rapport au danger d'incendie des arrêtés pris en application de l'article R 121-5 du code de la construction et de l'habitation.

OPPBTP

Tour Amboise – 204 rond point du Pont de Sèvres – 92516 Boulogne Billancourt cedex – Tél.
01.46.09.20.00
<http://www.oppbtp.fr/>

Vérifier également :

La réglementation sur les canalisations en plomb, l'amiante.

Dossier « Amiante » avec tous les liens utiles sur <http://www.interbat.com> – (dossiers)

La réglementation sur les réseaux d'alimentation en eau destinés à la consommation humaine qui est fixée par les règlements sanitaires départementaux.

■ Conformité des installations

Pour les activités d'Electricité :

L'attestation de conformité est obligatoire pour toutes installations électriques de constructions nouvelles ou entièrement rénovées (Décret du 14 décembre 1972 et décret du 6 mars 2001)

Contact : www.espace-elec.com

■ Législation de la sous-traitance

Il existe depuis mars 1995, en complément de la loi du 31 décembre 1975 qui stipule les obligations réciproques du sous-traitant et du donneur d'ordres, un nouveau type de contrat type de sous-traitance du BTP assimilable à un code de bonne conduite accepté par tous les organismes professionnels. Il réglemente l'exécution des travaux, le calendrier, l'assurance, les responsabilités ...

Documents disponibles auprès de la Société d'Editions du Bâtiment et des Travaux Publics
SEBTP – 6, 14 rue de la Pérouse – 75784 Paris Cedex 16 – tél. 01.40.69.53.16 ou 17

<http://www.sebtp.com>

■ Affichage des prix et devis

L'entreprise doit afficher ses prix à l'intérieur de ses locaux et présenter au client un écrit contenant des informations sur les prix pratiqués.

La remise d'un devis est obligatoire pour une prestation d'un prix supérieur à 150 euros.

La facture est obligatoire au-delà de 15,24 euros (arrêté du 2 mars 1990 relatif à la publicité des prix des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans les secteurs du bâtiment et de l'électroménager).

Il existe des bibliothèques de prix professionnels pouvant servir de base pour l'élaboration des devis.

Exemple : **BATIPRIX** – Editions Le Moniteur

Groupe Moniteur
17, rue d'Uzès
75108 Paris cedex 02
0820 320 901

Batiprix a été conçu pour aider les professionnels du Bâtiment dans la réalisation de leurs devis, suivant la méthode de calcul dite « Au déboursé sec », afin de prévoir l'ensemble des dépenses qu'ils devront effectuer pour réaliser chaque chantier.

L'édition Batiprix 2005 imprimée est complétée par un service Internet

<http://www.batiprix.com/fr/index.jsp>

En librairie :

Librairie Le Moniteur

17, rue d'Uzès
75108 Paris cedex 02
France
Tél. : 01.40.13.33.80
Fax : 01.40.13.30.13
du lundi au vendredi
de 9h30 à 18h30

Librairie Le Moniteur Odéon

7, place de l'Odéon
75006 Paris
France
Tél. : 01.44.41.15.75
Fax : 01.40.51.85.98
du lundi au samedi
de 10h à 19h

Téléchargements : (Nombreuses fiches pratiques d'informations sur le site <http://www.ute-fr.com>)

Fiche pratique sur la réglementation de prix sur le site suivant

http://www.conso.net/bases/1_pour_comprendre_agir/2_conseils/conseil_566_1105-les_pix.pdf

Fiche pratique sur le devis

http://www.conso.net/bases/1_pour_comprendre_agir/2_conseils/conseil_387_j156-les_devis.pdf

Fiche pratique sur démarchage à domicile

http://www.conso.net/bases/1_pour_comprendre_agir/2_conseils/conseil_344_fj141-demarchage_a_domicile_5.pdf

■ Les Organismes de Qualification et Normalisation



QUALIFELEC

109, rue Lemaître
75017 PARIS
Tél. : 01 53 06 65 20
Fax : 01 53 06 65 21
www.qualifelec.fr

La qualification traduit le **métier de l'entreprise** ainsi que sa ou ses **spécialités**. Elle est subdivisée en indices qui correspondent à des activités précises. Qualifelec propose ainsi **17 qualifications**, recouvrant toutes les activités liées à l'installation électrique. La qualification de l'entreprise est reportée sur son certificat, qui atteste ainsi de ses compétences dans une, ou plusieurs, spécialités.

Pour obtenir son certificat, l'entreprise doit en effet faire preuve de son engagement à offrir **des prestations de qualité** : elle détaille ses **moyens techniques**, son **effectif** et la qualification de son personnel (justificatifs et/ou diplômes à l'appui). Elle justifie sa **régularité** administrative, fiscale et sociale. Elle produit également des **références** récentes de chantiers ou travaux effectués.

Qualifelec vérifie scrupuleusement que l'entreprise candidate répond à chacune de ces exigences.

La qualification est attribuée par une commission pour 4 ans, avec un renouvellement administratif simplifié tous les deux ans.



Qualibat

Organisme Professionnel
de qualification et de
certification du bâtiment
55 avenue Kléber –
75784 Paris cedex 16
Tél. 01.47..4.26.01
www.qualibat.com

Pour obtenir une **qualification** dans un métier donné, l'entreprise doit justifier tout à la fois de son existence légale et de la régularité de sa situation fiscale et sociale, de l'expérience professionnelle de ses dirigeants, de son potentiel humain et matériel, de ses références de chantiers (en fournissant des attestations de clients), de sa sinistralité et de son chiffre d'affaires.

Pour obtenir une certification de système qualité, les exigences à remplir par l'entreprise sont fonction du niveau de certification visé. Qualibat propose en effet un système progressif avec 2 paliers intermédiaires (Engagement Qualité et Maîtrise de la Qualité) conduisant à la certification ISO 9001.

Les principes - et les exigences - du système Qualibat sont formalisés dans différents référentiels constituant les bases de l'évaluation de l'entreprise :

- Référentiel pour l'attribution d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat
- Nomenclature des activités du bâtiment (répertorient les 412 possibilités de qualification en détaillant pour chacune d'elles les exigences techniques)
- Référentiels de certification de système qualité (reprenant les exigences de la norme ISO 9001 applicables à chacun des deux niveaux concernés)
- Référentiels spécifiques à certaines activités (traitement de l'amiante en place, traitement des bois en œuvre et constructions, distribution de fluides médicaux...)



Groupe AFNOR
11 avenue Francis de
Pressensé
93571 Saint-Denis La
Plaine Cedex
Tél. 01 41 62 80 00

<http://www.afnor.fr>

Comprendre les différents types de normes

Les normes de produits et d'équipements : définissent les caractéristiques de ces produits et équipements. Environ 600 normes européennes harmonisées (conduisant au marquage CE dans le cadre de la directive produits de construction) remplaceront les normes françaises actuelles.

Les normes d'essai : permettent de déterminer les caractéristiques des produits. Cette catégorie comporte environ 1000 normes, principalement d'origine européenne.

Les normes d'exécution ou de mise en œuvre (dénommées aussi NF.DTU - Documents Techniques Unifiés). En 1993, les DTU sont devenus des normes françaises homologuées tout en conservant, dans leur intitulé, leur référence DTU, qui donne un classement par ouvrage. Au nombre d'une centaine, ces normes sont d'origine française.

Les normes de conception ou de dimensionnement des ouvrages, des équipements ou installations, comme celles relatives au calcul de structures, les Eurocodes, qui remplacent progressivement les règles CM66 pour la construction métallique, le BAEL et BPEL pour le béton, NV65 pour la neige et le vent...

Les normes de service comme la maintenance des extincteurs, les missions géotechniques, et la qualité du service associé aux prestations de travaux des entreprises de bâtiment.

Les normes générales relatives au management (ISO 9000 et 14000), aux marchés privés "Cahiers de Clauses Administratives Générales pour les marchés privés de bâtiment" - NF P 03-001 - "et de génie civil" - NF P 03-002.



Qualibat



www.qualigaz.com

**Les professionnels
du gaz naturel**

Deux qualifications sont délivrées par Gaz de France associé à des organisations professionnelles d'installateurs :

PGN (Professionnel gaz naturel) : L'entreprise demandeuse s'engage à respecter la réglementation en matière d'installation au gaz naturel, à exécuter un travail de qualité et à conseiller ses clients. Elle doit disposer d'une qualification QUALIBAT en plomberie ou installations thermiques et présenter des références. Le label est renouvelé tous les ans. Le professionnel est contrôlé régulièrement par Qualigaz, organisme indépendant. En cas de manquement, le label peut être retiré.

PGP (Professionnel gaz propane) : l'obtention du label est soumise aux mêmes exigences de savoir-faire et de maîtrise technique que pour le PGN. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre conseiller Gaz de France.

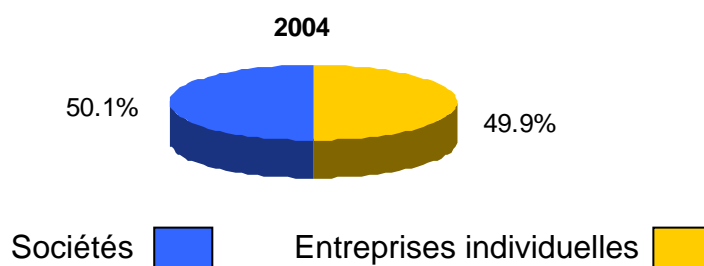
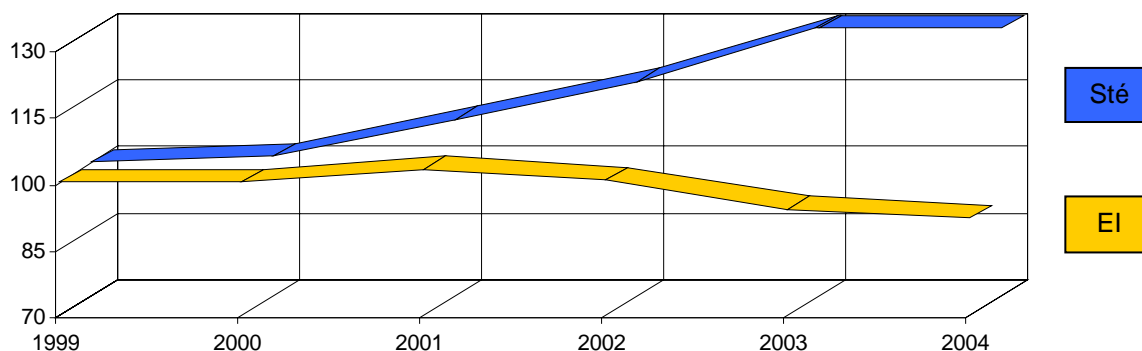
Les statuts de l'entreprise, Juridique, Social et Fiscal

Les statuts de l'entreprise

Globalement, pour l'Essonne, les entreprises de ce secteur sont majoritairement en sociétés.
Depuis 1999, les entreprises individuelles sont de moins en moins présentes dans ces domaines d'activité.

De 1999 à 2004, les « entreprises individuelles, personnes physiques » ont diminué de 8.2 %

De 1999 à 2004, les « sociétés, personnes morales » ont augmenté de 48.8 %



En Août 2004,

les sociétés
représentent 50.1 %
des activités installées,

les entreprises
individuelles, 49.9 %.

Dans les formes juridiques « sociétés » sont représentatives les SARL, 45%, dans une moindre mesure les EURL (entreprise unipersonnelle) 5% et les SA et SAS seulement 2%.

Pour les entreprises individuelles, seules 5% d'entre elles sont à la fois immatriculées en Chambre de Métiers et de l'Artisanat et en Chambre de Commerce en tant que commerçant.

(L'immatriculation en CCI pour une entreprise individuelle est légalement obligatoire si l'activité nécessite de vendre des produits ou marchandises « en l'état », c'est à dire sans intervention de fabrication, réparation ou transformation).

Socialement : Les organismes sociaux

En fonction du statut du chef d'entreprise, un certain nombre d'organismes sociaux deviennent obligatoires pour couvrir l'ensemble de sa couverture sociale.

Les déclarations sont automatiquement réalisées par le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) en ce qui concerne les non salariés (gérant majoritaire de société, chef d'entreprise individuelle). Elles sont à la charge du créateur si son statut est gérant minoritaire ou égalitaire de société (SARL).

Principaux organismes :

Pour le chef d'entreprise individuelle, non salarié, 3 organismes sociaux sont obligatoires :

■ Pour la santé : Une caisse maladie régionale, la CMR sous le contrôle de la caisse nationale CANAM (www.canam.fr). Le chef d'entreprise doit choisir dès sa création, un organisme conventionné pour le paiement de ses cotisations parmi 4 caisses dans une liste que lui remet le CFE (centre de formalités des entreprises) au retrait de son dossier.

■ Pour la famille : l'URSSAF : www.urssaf.fr (essentiellement les allocations familiales)

■ Pour la retraite : les AVA, principale caisse retraite des travailleurs non salariés artisans. (Pour la vieillesse de base, la retraite complémentaire) - www.cancava.fr

Pour le gérant majoritaire de société, non salarié, des organismes sociaux identiques au chef d'entreprise individuelle (voir ci-dessus).

■ Pour la retraite : AVA: www.cancava.fr

Pour le gérant minoritaire ou égalitaire de société (SARL), assimilé salarié, des organismes sociaux identiques à ceux des salariés.

Conventions collectives

L'embauche des salariés est soumise au respect des conventions collectives.

La convention applicable en cas d'embauche de salariés est celle du bâtiment :

Pour les cadres : Brochure JO 3002 nationale et JO 3032 pour la région parisienne.

Pour les Agents de maîtrise : Brochure JO 3002 nationale, JO 3032 pour la région parisienne et JO 3107 pour les régimes de prévoyance et retraite.

Pour les ouvriers : Brochure JO 3193 nationale et JO 3258, convention étendue « Région » pour la région parisienne, JO 3107 pour les régimes de prévoyance et retraite.

Les conventions collectives sont disponibles directement auprès de la Documentation Française

La Documentation française
124 rue Henri Barbusse
93 308 Aubervilliers Cedex
Standard, Tél. : 01 40 15 70 00
Fax : 01 40 15 68 00
Renseignements documentaires, Tél. : 01 40 15 71 03
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>
information@ladocumentationfrancaise.fr

Fiscalement : TVA applicable

Le taux normal applicable est de 19.6 % à l'achat et à la vente.

Pour les travaux réalisés dans des locaux d'habitation de plus de 2 ans et jusqu'à fin 2005, la TVA applicable sur les ventes et prestations est de 5.5%.

(Une notice fiscale explicative et détaillée peut être retirée directement auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne)

Evolution de la consommation

■ Envolée du neuf pour tous les métiers du bâtiment

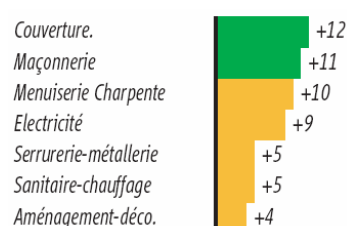
Le dernier trimestre 2004 (évolution par rapport au même trimestre de l'année précédente) a été marquée par une nette accentuation de la bonne orientation de l'activité en construction neuve.

Du côté de l'entretien amélioration, l'évolution de l'activité est plus mesurée notamment pour les spécialistes de l'aménagement décoration qui avaient pourtant affiché de belles performances au trimestre précédent.

Situation de l'activité en construction neuve



Situation de l'activité en entretien rénovation



Source : CAPEB / I+C - 4T04 (Soldes d'opinion en %* ; Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente)

Carnets de commande et prévisions

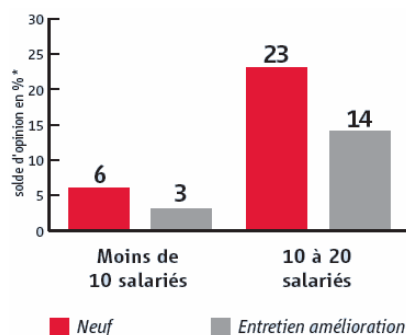
Les carnets de commandes des entreprises artisanales étaient bien remplis au 4ème trimestre 2004, notamment chez les entreprises de 10 à 20 salariés ainsi que pour le marché du neuf. Pour 2005, la CAPEB prévoit une hausse de l'activité en volume comprise entre 1,2 % et 1,7 %. Le segment du neuf sera, comme en 2004, plus dynamique que celui de l'entretien amélioration.

Estimation de l'activité dans le bâtiment en 2005

	Evo. en volume 2004	Evo. en volume 2005 (hyp.basse)	Evo. en volume 2005 (hyp.haute)
Chiffre d'affaires de l'Artisanat du Bâtiment	+1,5 %	+1,2 %	+1,7 %

Source : CAPEB, prévisions novembre 2004

Opinions sur les carnets de commande



Source : CAPEB / I+C

Situation de l'activité en région



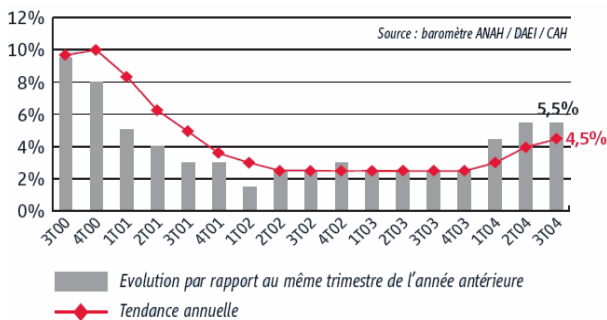
Source : CAPEB / I+C - 4T04

■ Le marché de l'entretien rénovation ne faiblit pas ...

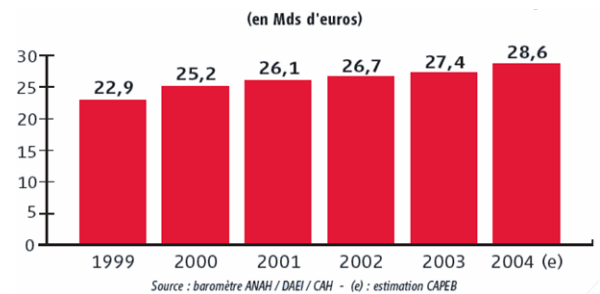
Au troisième trimestre, l'activité en valeur du marché de l'entretien amélioration de logement a progressé au même rythme qu'au trimestre précédent, soit 5,5 %. Ainsi, sur les 12 derniers mois, la hausse de l'activité en valeur s'établissait à 4 %.

D'après les estimations de la CAPEB, le chiffre d'affaires de l'entretien amélioration de logement devrait ainsi dépasser les 28,5 milliards d'euros en 2004. Un résultat plus que réjouissant pour les entreprises de moins de 20 salariés qui réalisent environ 83% de l'ensemble de l'activité sur ce marché.

Evolution de l'activité en entretien rénovation de logement en valeur

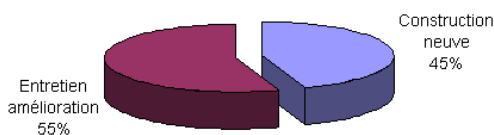


Evolution du chiffre d'affaires en travaux d'entretien amélioration des logements

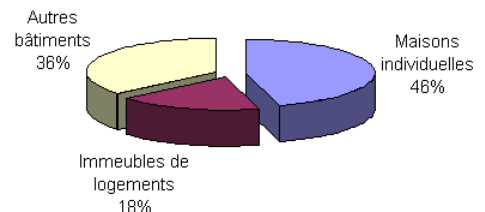


■ Le Marché

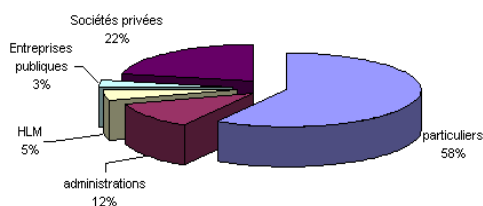
Répartition du chiffre d'affaires entre Neuf et Entretien amélioration



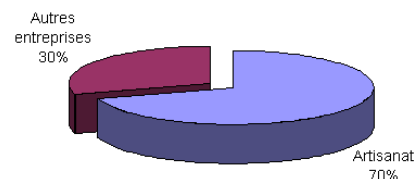
Répartition du chiffre d'affaires par type de bâti



Répartition du chiffre d'affaires par type de clientèle



Poids de l'Artisanat dans le marché de l'entretien amélioration



(Source : CAPEB)

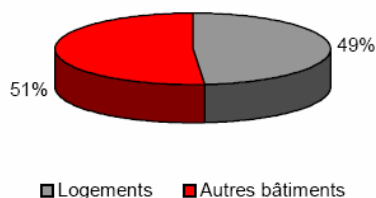
LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION NEUVE

Autorisation ou Logement autorisé : Ce sont les opérations de construction neuve de logements ou de locaux autres qu'habitation qui ont fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire, prise par une autorité publique ayant compétence pour ce faire. (Source : SITADEL)

Logements individuels (Nombre d'autorisations)			Logements collectifs (Nombre d'autorisations)			Total Logements (Nombre d'autorisations)	
2002	2003	Evo. 02/03	2002	2003	Evo. 02/03	2003	Evo. 02/03
11 705	10 877	- 7,1%	20 654	25 232	+ 22,2%	36 109	+ 11,6%

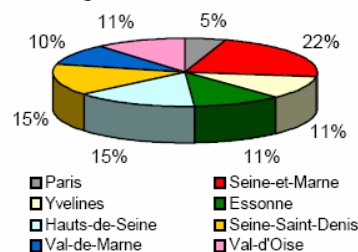
Logements (Surfaces autorisées en milliers de m ²)			Bâtiments non résidentiels (Surfaces autorisées en milliers de m ²)		
2002	2003	Evo. 02/03	2002	2003	Evo. 02/03
3 177,2	3 340,9	+ 5,2%	4 988,0	4 222,3	- 15,4%

Répartition des surfaces autorisées en Ile-de-France en 2003



(Source : SITADEL)

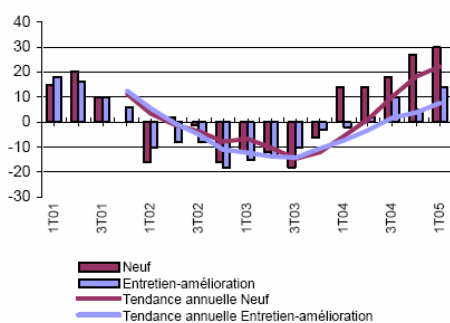
Répartition départementale des logements autorisés en 2003



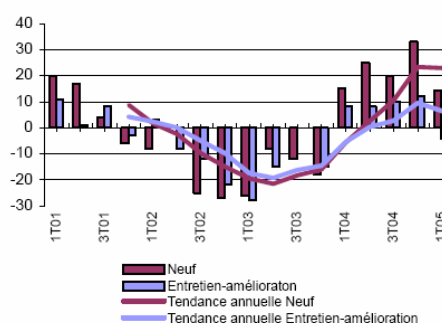
Conjoncture

■ Plomberie Chauffage

Evolution de l'activité des entreprises artisanales de chauffage / sanitaire
Source : CAPEB / I+C - Unité : solde d'opinion*



Evolution de l'activité des entreprises artisanales de couverture
Source : CAPEB / I+C - Unité : solde d'opinion*

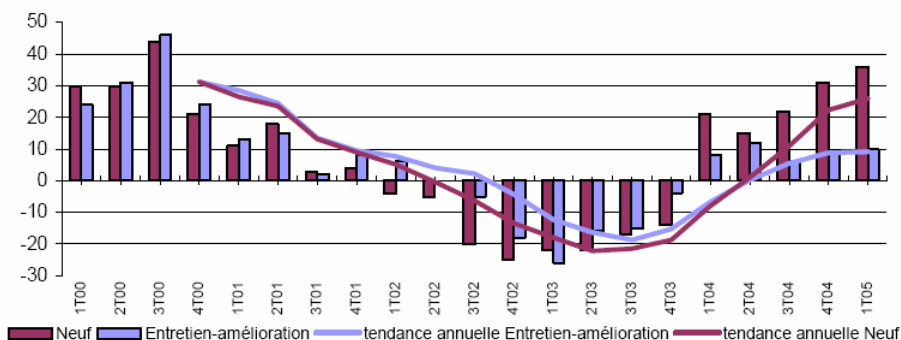


* Le solde d'opinion correspond à la différence entre le pourcentage de réponses enregistrant une progression et la part de celles enregistrant une diminution

■ Electricité

Evolution de l'activité des entreprises artisanales d'équipement électrique et électronique

Source : CAPEB / I+C - Unité : solde d'opinion*



*
Le solde d'opinion correspond à la différence entre le pourcentage de réponses enregistrant une progression et la part de celles enregistrant une diminution

■ Notes de conjoncture de la CAPEB

Les Notes de conjoncture trimestrielles (D'où est extrait une grande partie des données ci-dessus) sont directement accessibles sur le site de la CAPEB en téléchargement

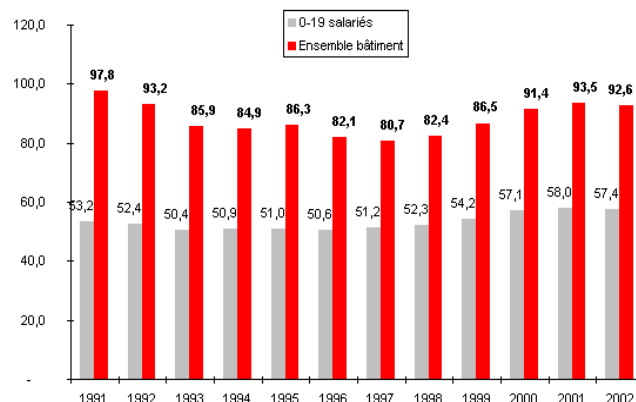
<http://www.capeb.fr>



Globalement, les chiffres du secteur

Globalement, le bâtiment

	Artisanat	Poids de l'artisanat
Nombre d'entreprises	318 628	99%
Population active	892 204	70%
dont salariés	620 312	62%
dont apprentis	59 065	98%
dont non salariés	271 892	100%
Investissements corporels bruts (Mds €)	1,5	68%
Chiffre d'affaires (Mds €)	58,4	62%
Achats (Mds €)	33,7	67%



Evolution comparée du chiffre d'affaires dans les entreprises de moins de 20 salariés et plus.
source : DAEI-CAPEB/I+C - (en euros constants 2001)

■ Plomberie Chauffage

Code NAF	Réalisation de couverture par éléments 45.2J	Travaux d'étanchéification 45.2K	Installation d'eau et de gaz 45.3E	Installation d'équipements thermiques et de climatisation 45.3F	Couverture Plomberie Chauffage
Nombre d'entreprises inscrites au RSA*	11 249	1 614	38 970		51 833
*Répertoire SIRENE des entreprises artisanales 01/01/2004					
Nombre de salariés dans l'artisanat	28 498	5 503	46 909	33 000	113 910
Poids de l'artisanat	76%	52%	74%	47%	63%
UNEDIC 31/12/2003					
Nombre de non salariés dans l'artisanat	9 292	1 156	20 970	9 313	40 731
EAE 2002					
Chiffre d'affaires des entreprises artisanales	2 952	824	5 447	3 364	12 587
Poids de l'artisanat	76%	44%	78%	45%	62%
Unité : million d'euros- EAE 2002					

Poids économique des métiers de Plomberie, chauffage et couverture dans l'Artisanat

■ Electricité

Code NAF	Travaux d'installation électrique 45.3A
Nombre d'entreprises inscrites au RSA*	36 385
*Répertoire SIRENE des entreprises artisanales 01/01/2004	
Nombre de salariés dans l'artisanat	71 137
Poids de l'artisanat	43%
UNEDIC 31/12/2003	
Nombre de non salariés dans l'artisanat	26 315
EAE 2002	
Chiffre d'affaires des entreprises artisanales	6 989
Poids de l'artisanat	41%
Unité : million d'euros- EAE 2002	

Poids économique des métiers de l'électricité dans l'Artisanat

Par groupe d'activités

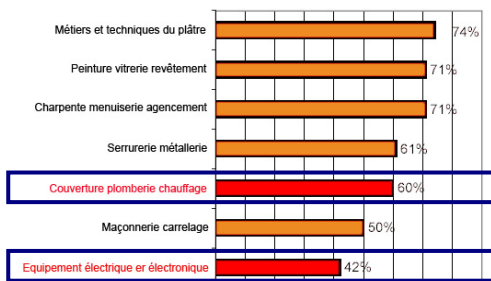
Nombre d'entreprises, actifs et CA

	Nombre d'entreprises artisanales (source : RSA 2003)	Nombre d'actifs (source : UNEDIC 2002 et est.CAPEB)	Chiffres d'affaires Bâtiment (M€) (source : EAE 2001)
Couverture plomberie chauffage	50 819	158 189	11 921
Équipement électrique et électronique	35 886	102 974	7 317
Maçonnerie carrelage	80 395	257 656	18 461
Charpente menuiserie agencement	47 412	148 383	11 020
Peinture vitrerie revêtement	62 597	163 163	10 291
Métiers et techniques du plâtre	11 788	31 501	2 036
Serrurerie métallerie	11 394	40 674	3 278
Métiers de la pierre*	11321*	n.d.	n.d.

*Source : SIRENE 2003

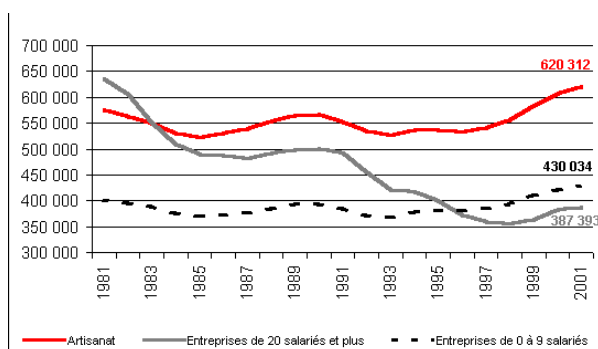
(Source : CAPEB)

Part de l'Artisanat dans le CA bâtiment



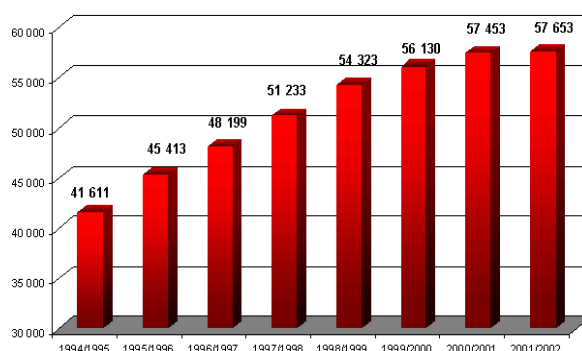
Evolution des effectifs

Pour les salariés dans le bâtiment



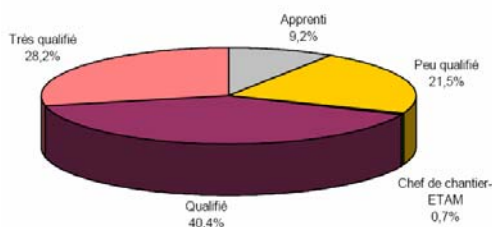
source : CAPEB

Pour les apprentis dans le bâtiment



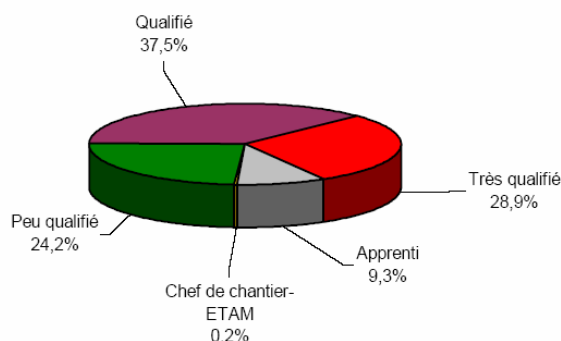
■ Qualification des salariés

Electricité



- Source : CNS BTP au 15 mars 2003

Plomberie Chauffage



Les chiffres nationaux, départementaux et de l'Essonne

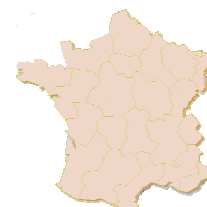
Les informations suivantes reprennent les données du secteur sur le plan national et départemental.

Est traité, le nombre d'entreprises installées, l'évolution des immatriculations, les effectifs salariés, les ratios comptables ...

Pour le département de l'Essonne, des informations précises sur le profil des chefs d'entreprise, la répartition géographique et le nombre par commune pour les activités de l'Electricité Plomberie Chauffage.

Données Nationales

Ce document nous informe de l'évolution des créations pures pour chaque premier semestre entre 1993 et 2004 en France.



Code des secteurs d'activité	Secteurs d'activité	Nombre de créations pures au 1er semestre 2004	Evolution base 100 en 1993				Evolution entre le 1er sem. 2002 et le 1er sem. 2003 (en %)	Evolution entre le 1er sem. 2003 et le 1er sem. 2004 (en %)
			Evolution moyenne semestrielle de 1994 à 1998	Evolution moyenne semestrielle de 1999 à 2002	Evolution au 1er semestre 2003	Evolution au 1er semestre 2004		
Construction (suite)		21508	113	134	148	193	9,5%	30,3%
45.3	dont Travaux d'Installation	4909	113	127	144	210	13,2%	45,7%
45.3A	dont Travaux d'Installation électrique	2465	111	123	145	199	16,4%	37,7%
45.3C	dont Travaux d'isolation	143	111	97	98	127	8,8%	28,8%
45.3E	dont Installation d'eau et de gaz	1438	150	185	199	300	7,2%	50,9%
45.3F	dont Installation d'équipements thermiques et de	802	85	93	109	183	17,8%	68,5%

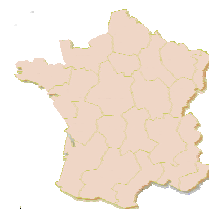
Source : APCM

Définition des intitulés du tableau

Pour observer l'évolution d'une activité sur 12 ans, nous avons procédé à des regroupements en 4 périodes, chacune étant spécifique en terme d'évolution.

- Evolution moyenne semestrielle 1994 à 1998 : Evolution moyenne du nombre de créations de chaque premier semestre entre 1994 et 1998 par rapport au nombre de créations du premier semestre 1993. On utilise un indice base 100 en 1993 qui nous informe sur le nombre moyen semestriel de créations entre 1994 et 1998 pour 100 créations au premier semestre 1993.
- Evolution moyenne semestrielle 1999 à 2002 : Evolution moyenne du nombre de créations de chaque premier semestre entre 1999 et 2002 par rapport au nombre de créations du premier semestre 1993. On utilise un indice base 100 en 1993 qui nous informe sur le nombre moyen semestriel de créations entre 1999 et 2002 pour 100 créations au premier semestre 1993.

- Evolution au premier semestre 2003 : Evolution du nombre de créations au premier semestre 2003 par rapport au nombre de créations du premier semestre 1993. On utilise un indice base 100 en 1993 qui nous informe sur les créations au premier semestre 2003 pour 100 créations au premier semestre 1993.
- Evolution au premier semestre 2004 : Evolution du nombre de créations au premier semestre 2004 par rapport au nombre de créations du premier semestre 1993. On utilise un indice base 100 en 1993 qui nous informe sur les créations au premier semestre 2004 pour 100 créations au premier semestre 1993.
- Evolution entre le premier semestre 2002 et le premiers semestre 2003 (en %) : Nombre de créations pures au premier semestre 2003 par rapport aux créations du premier semestre 2002.
- Evolution entre le premier semestre 2003 et le premiers semestre 2004 (en %) : Nombre de créations pures au premier semestre 2004 par rapport aux créations du premier semestre 2003.



Principaux résultats économiques des entreprises selon l'activité en 2001

Unité monétaire : millions d'euros

ACTIVITES	Nombre d'entreprises	Effectif occupé	(salarié et non salarié)	Frais de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Exportations Investissements
5.2 Couverture, plomberie, chauffage	45 609	150 360	3 312	10 941	4 780	87	338
5.4 Installation d'électricité	30 497	91 992	1 983	6 588	2 834	68	245

Source : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Ratios comptables des entreprises de l'artisanat en 2001

ACTIVITES NAR 20	Valeur ajoutée par personne occupée	Taux de valeur ajoutée (VA / CA) %	Taux d'investissement (I / VA) %	Taux de frais de personnel (FP / VA) % (milliers d'euros)
5.2 Couverture, plomberie, chauffage	43,7	7,1	69,3	31,8
5.4 Installation d'électricité	43,0	8,6	69,9	30,8

Source : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

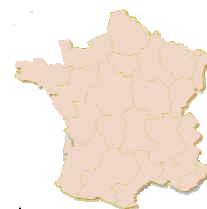
Ratios comptables des entreprises de l'artisanat en 2002

Electricité Générale – 453A1

Répartition selon le chiffre d'affaires	Global	Tranche 1 ≤ 68 532	Tranche 2 ≤ 107 896	Tranche 3 ≤ 173 448	Tranche 4 ≤ 289 371	Tranche 5 ≤ 757 349
Nombre d'entreprises	5 321	958	1 383	1 330	1 011	639
Effectif moyen (exploitant inclus)	2,6	1,1	1,3	2,0	3,6	7,3
CHIFFRE D'AFFAIRES HT €	158 684	52 225	87 007	137 418	221 577	418 178
Chiffre d'affaires par personne €	61 039	47 923	65 979	68 082	62 240	57 077
Marge brute %	61,6	65,2	63,2	61,9	61,1	60,5
Valeur ajoutée %	47,6	47,7	47,7	47,6	47,9	47,2
Charges de personnel %	16,6	2,7	5,8	12,1	19,0	25,1
Cotisations de l'exploitant %	6,8	11,6	10,3	8,0	6,1	4,2
Impôts et taxes %	2,0	2,7	2,4	2,1	1,9	1,7
Excédent brut d'exploitation %	22,4	30,9	29,4	25,7	21,2	16,6
Amortissements et provisions %	2,6	3,9	3,2	2,7	2,4	2,1
Résultat d'exploitation %	20,1	27,3	26,4	23,2	19,0	14,7
Résultat financier %	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,5	-0,5
Résultat courant %	19,6	26,6	25,8	22,6	18,5	14,2
RESULTAT COURANT €	31 024	13 909	22 488	31 049	40 930	59 434
Rotation de stocks (jrs achats ht)	52	63	51	50	61	52
Crédit clients (jrs ca ttc)	49	35	38	45	50	60
Crédit fournisseurs (jrs achats ttc)	60	55	55	58	61	64
B.F.R. (jrs ca ht)	36	26	26	32	38	46

Plomberie Sanitaire Chauffage – 453 F1

Répartition selon le chiffre d'affaires	Global	Tranche 1 ≤ 78 112	Tranche 2 ≤ 120 761	Tranche 3 ≤ 186 246	Tranche 4 ≤ 300 903	Tranche 5 ≤ 793 243
Nombre d'entreprises	7 389	1 330	1 921	1 847	1 404	887
Effectif moyen (exploitant inclus)	2,6	1,1	1,4	2,0	3,5	7,2
CHIFFRE D'AFFAIRES HT €	169 977	60 400	98 518	150 421	233 554	429 128
Chiffre d'affaires par personne €	65 571	55 113	72 020	73 544	66 896	59 573
Marge brute %	58,9	62,7	59,6	58,6	58,1	58,7
Valeur ajoutée %	46,1	45,3	45,1	45,9	46,6	46,5
Charges de personnel %	15,3	2,4	5,2	11,3	17,6	24,0
Cotisations de l'exploitant %	6,8	11,4	9,8	7,8	6,1	4,3
Impôts et taxes %	2,0	2,5	2,3	2,1	2,0	1,7
Excédent brut d'exploitation %	22,2	29,2	28,0	24,9	21,2	16,7
Amortissements et provisions %	2,5	3,4	3,1	2,6	2,4	2,1
Résultat d'exploitation %	19,9	26,0	25,2	22,5	19,1	14,8
Résultat financier %	-0,5	-0,6	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4
Résultat courant %	19,5	25,4	24,7	22,0	18,6	14,4
RESULTAT COURANT €	33 072	15 352	24 294	33 167	43 515	61 922
Rotation de stocks (jrs achats ht)	46	47	45	43	46	49
Crédit clients (jrs ca ttc)	43	32	36	39	44	50
Crédit fournisseurs (jrs achats ttc)	54	49	49	52	55	58
B.F.R. (jrs ca ht)	30	20	23	26	31	37



Source : Centre de gestion agréé chiffres 2002 (Statistiques basées sur uniquement les Entreprises Individuelles)

Electricité Générale – 453A1

Répartition selon le chiffre d'affaires	Global	Tranche 1 ≤ 109 998	Tranche 2 ≤ 177 329	Tranche 3 ≤ 292 882	Tranche 4 ≤ 757 349	Tranche 5
Nombre d'entreprises	4 315	777	1 122	1 078	820	518
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	160 630	52 932	88 387	139 661	225 695	419 299
Capacité autofinancement brut						
Montant en €	35 510	16 845	25 791	35 029	47 218	68 524
Jours de ca ht	80	108	105	91	75	59
Prélèvements						
Montant en €	30 036	14 224	22 457	30 229	39 213	55 237
Jours de ca ht	87	97	91	79	63	48
Autofinancement net						
Montant en €	5 474	1 621	3 334	4 800	8 003	13 287
Jours de ca ht	12	11	14	13	12	12
Investissements						
Montant en €	4 131	1 812	2 676	3 863	6 134	8 148
Jours de ca ht	9	12	11	10	10	7
Endettement						
Montant en €	8 798	3 323	3 949	6 153	9 117	15 856
Jours de ca ht	15	22	17	16	15	14
Trésorerie						
Montant en €	10 182	4 780	5 632	9 203	16 318	22 075
Jours de ca ht	23	33	24	23	24	19

Plomberie Sanitaire Chauffage – 453 F1

Répartition selon le chiffre d'affaires	Global	Tranche 1 ≤ 79 462	Tranche 2 ≤ 122 876	Tranche 3 ≤ 188 738	Tranche 4 ≤ 303 006	Tranche 5 ≤ 793 243
Nombre d'entreprises	6 161	1 109	1 602	1 540	1 171	739
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	172 241	61 384	100 328	153 272	236 105	432 826
Capacité autofinancement brut						
Montant en €	40 858	17 878	27 835	37 453	49 420	97 109
Jours de ca ht	86	105	101	88	78	81
Prélèvements						
Montant en €	32 141	16 145	24 089	32 528	41 710	57 832
Jours de ca ht	87	95	87	77	64	48
Autofinancement net						
Montant en €	8 718	1 731	3 746	4 927	7 710	39 476
Jours de ca ht	18	10	13	12	12	32
Investissements						
Montant en €	4 372	1 872	3 235	3 991	5 645	9 386
Jours de ca ht	9	11	12	10	8	8
Endettement						
Montant en €	7 386	2 831	4 584	7 262	9 638	16 983
Jours de ca ht	15	17	16	17	15	14
Trésorerie						
Montant en €	11 811	4 575	7 084	11 729	16 410	27 382
Jours de ca ht	26	27	25	27	24	23

Source : Centre de gestion agréé chiffres 2002 (Statistiques basées sur uniquement les Entreprises Individuelles)

Données Régionales

Principaux résultats économiques des entreprises de l'artisanat en Ile-de-France en 2001

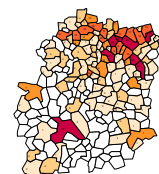


ACTIVITES	Nombre d'entreprises milliers	Effectif salarié milliers	Personnes occupées milliers	Frais de personnel millions d'euros	Chiffre d'affaires millions d'euros	Valeur ajoutée millions d'euros
5.2 Couverture, plomberie, chauffage	6,49	19,2	24,3	661	1 992	894
5.4 Installation d'électricité	4,94	14,0	17,8	480	1 507	642

Source : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

France et régions	Nombre d'entreprises	CA HT en €	C. A. par personne	Marge brute	Valeur ajoutée	Charges de personnel	EBE	Résultat Financier	Résultat courant	Résultat courant en €
FRANCE	7 389	169 977	65 571	58,9	46,1	15,3	22,2	-0,5	19,5	33 072
Ile-de-France	507	165 117	64 639	66,0	50,5	15,8	25,0	-0,4	22,6	37 356

Source : Centre de gestion agréé chiffres 2002 (Statistiques basées sur uniquement les Entreprises Individuelles)

Données Départementales :**Le nombre d'entreprises installé**

En août 2005, 1494 entreprises sont installées pour la totalité de ces métiers, réparties comme suit :

Installations électriques	453AB	755
Installation eau gaz	453EZ	531
Installation et entretien climatisation chauffage	453FA	140
Installation de chauffage individuel	453FB	61
Entretien de chaudières domestiques	453FC	7
Total		1494

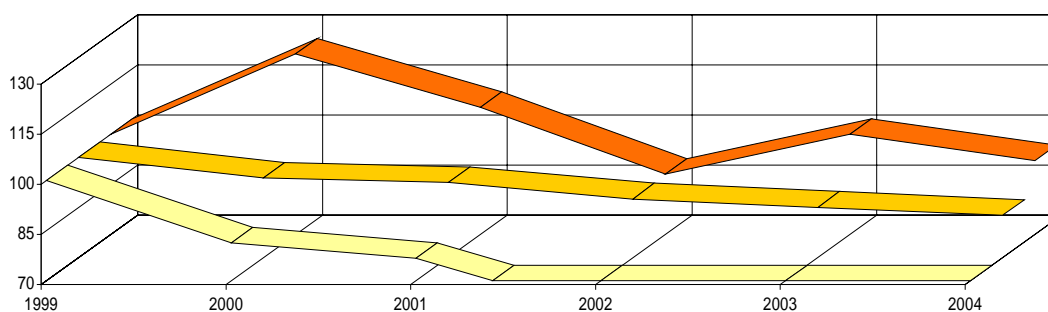
L'âge des chefs d'entreprise :

La population des chefs d'entreprises est en grande majorité d'un âge supérieur à 40 ans, 69% dont 37% avec un âge supérieur à 50 ans.

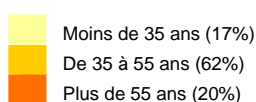
- de 25	2%	Tranche - de 40 ans	422	31%
25-29	5%			
30-34	10%	Tranche + de 40 ans	987	69%
35-39	15%			
44-44	17%			
45-49	15%			
50-54	16%			
55-59	14%			
60-64	4%			
65 et plus	2%			
Total	100%			

De 1999 à 2004 :

Les établissements du groupe d'âge des "Moins de 35 ans" ont diminué de 21.6 %.
 Les établissements du groupe d'âge des "De 35 à 55 ans" ont diminué de 8.6 %.
 Les établissements du groupe d'âge des "Plus de 55 ans" ont augmenté de 18.5 %.



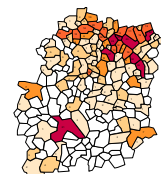
Source : INSEE/RSA 2004 – Courbe en indice base 100 année 1999



L'ancienneté des entreprises

49.39 % des entreprises immatriculées a moins de 5 ans ce qui représente un flux important de création.

34.9 % plus de 10 ans d'ancienneté.



Entreprise de - d'1 an

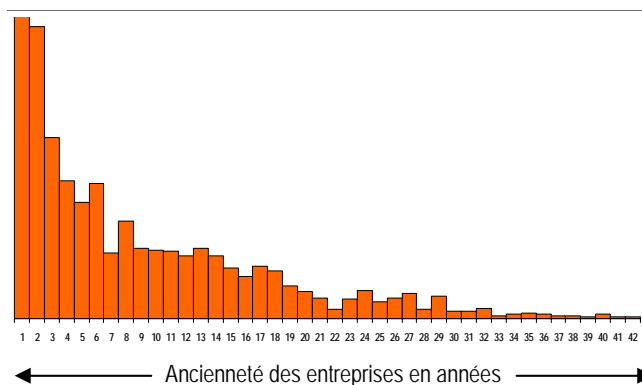
14,34%

Entreprise de 1 an à - de 5 ans

31,65%

Entreprise de + de 5 ans

54,01%



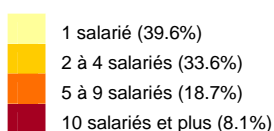
Emploi salarié

Globalement, 60.2 % des établissements installés sont « employeurs », 39.8 % n'ont pas de salarié.

De 1999 à 2004, on constate une augmentation de 17.3 % des établissements employant un ou plusieurs salariés.

Parmi les établissements « employeurs »

Les établissements de « 1 salarié » pour 2004 sont dominants dans cette famille d'activités (39.6 %)



De 1999 à 2004

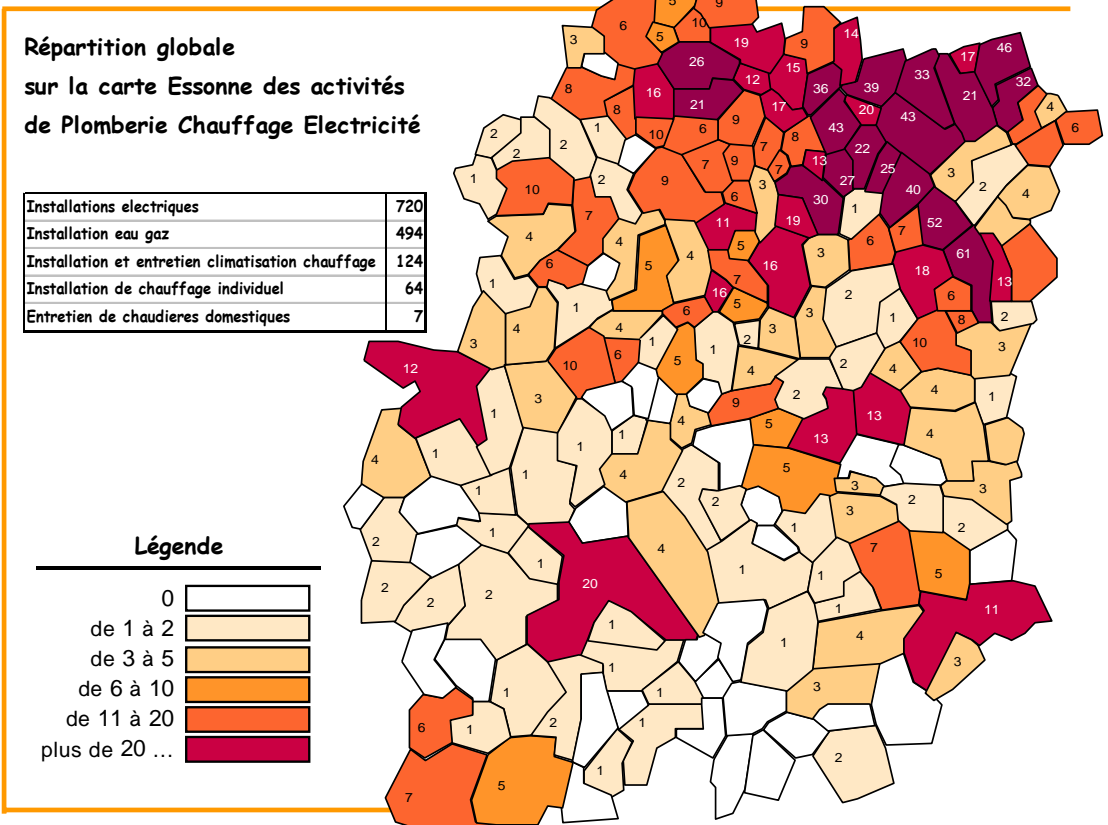
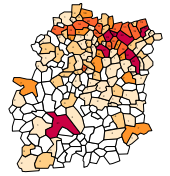
Les établissements de "1 salarié"	ont augmenté de 8.4 %
Les établissements de "2 à 4 salariés"	ont augmenté de 17.3 %.
Les établissements de "5 à 9 salariés"	ont augmenté de 22.5 %.
Les établissements de "10 salariés et plus"	ont augmenté de 36.2 %.

Répartition des entreprises sur le département de l'Essonne.

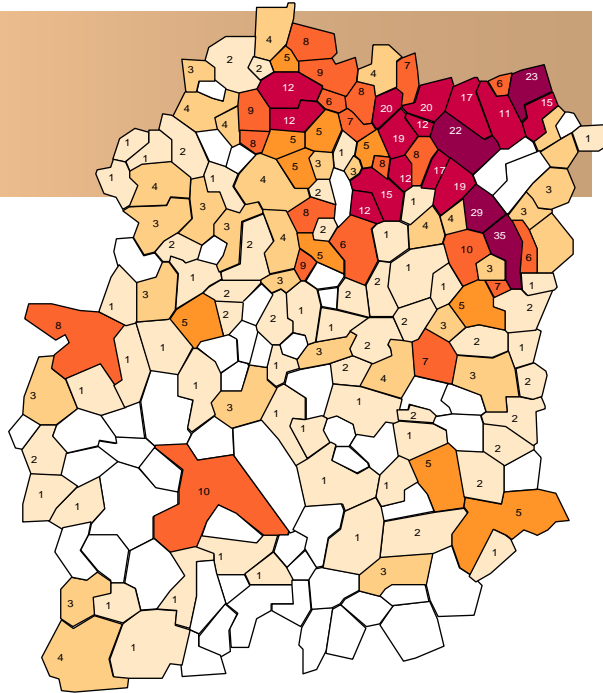
Les entreprises de ces secteurs sont réparties sur le territoire de l'Essonne de façon homogène par rapport à la densité artisanale tout métier confondu.

Le sud Essonne est moins pourvu en entreprises (hormis les communes de Dourdan, Etampes et Milly la foret) que le nord ce qui respecte bien l'implantation des entreprises artisanales actuelles.

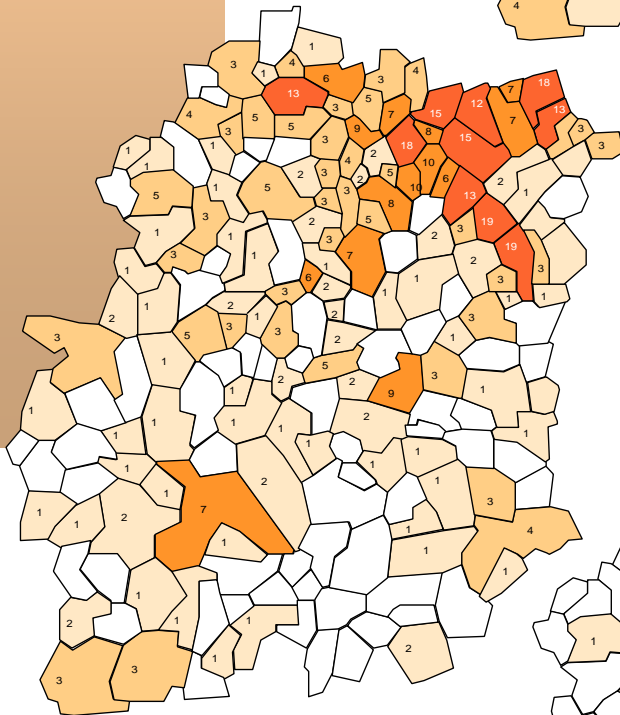
Répartition par commune



Répartition des entreprises
d'installation électrique
(Code nafa 453AB)



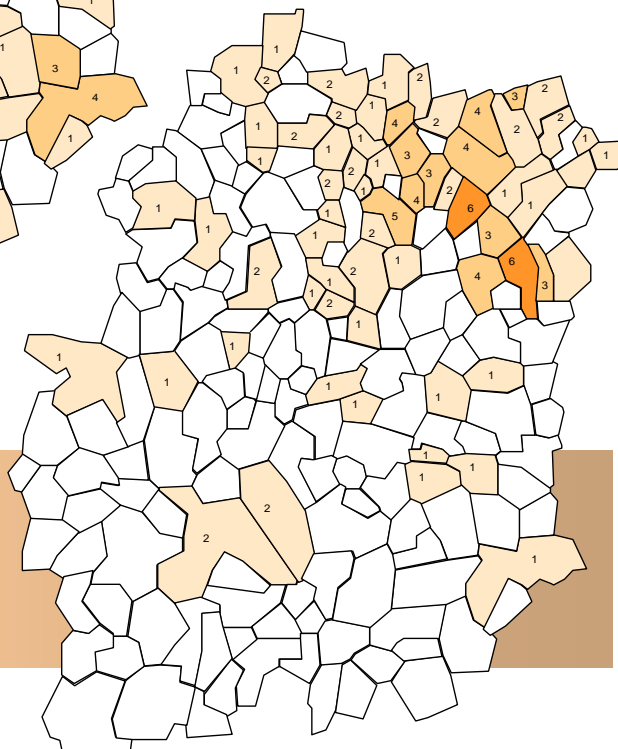
Répartition
des entreprises
d'installation
eau et gaz
(Code nafa 453EZ)



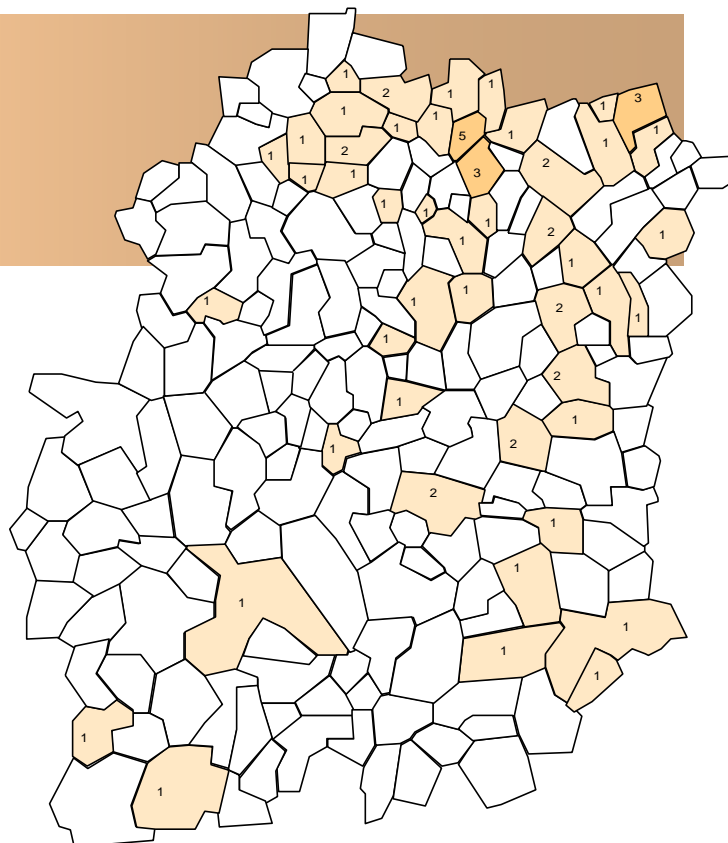
Légende

0	
de 1 à 2	
de 3 à 5	
de 6 à 10	
de 11 à 20	
plus de 20 ...	

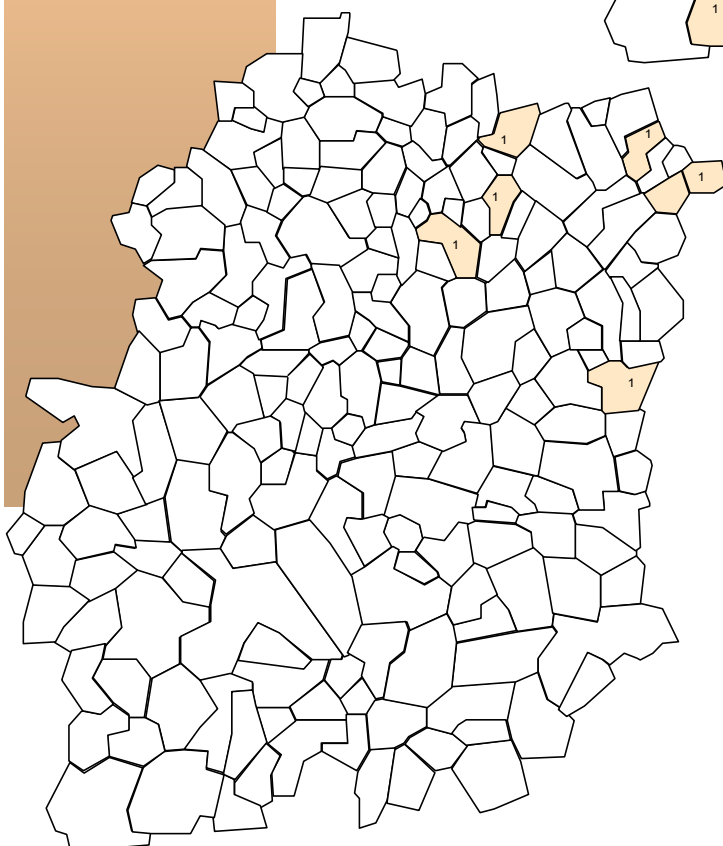
Répartition des entreprises
d'installation et entretien
de climatisation et chaufferie
(Code nafa 453FA)



**Répartition des entreprises
d'installation de chauffages individuels
(Code nafa 453FB)**



**Répartition
des entreprises
d'entretien
de chaudières
(Code nafa 453FC)**



Légende

0	
de 1 à 2	
de 3 à 5	
de 6 à 10	
de 11 à 20	
plus de 20 ...	

Détail chiffré par activité et commune :

Ville Etablissement	453AB	453EZ	453FA	453FB	453FC	Total				
ABBEVILLE LA RIVIERE		1				1				
ANGERVILLE	4	3				7				
ANGERVILLIERS		1				1				
ARPAJON	9	6	1			16				
ARRANCOURT		1				1				
ATHIS MONS	20	15	2	1	1	39				
AUTHON LA PLAINE	2					2				
AUVERNAUX	1					1				
AUVERS SAINT GEORGES	1	1				2				
AVRAINVILLE	1					1				
BALLAINVILLIERS	1	4	2			7				
BALLANCOURT SUR ESSONNE	7	3	1	2		13				
BIEVRES	4		1			5				
BOIGNEVILLE		2				2				
BOISSY LA RIVIERE	1					1				
BOISSY LE SEC		1				1				
BOISSY SOUS SAINT YON	2	3				5				
BONDOUFLE	4	2				6				
BOULLAY LES TROUX	1	1				2				
BOURAY SUR JUINE	2	2	1			5				
BOUSSY SAINT ANTOINE		3	1			4				
BOUTERVILLIERS		1				1				
BOUTIGNY SUR ESSONNE	5			1		7				
BOUVILLE	1					1				
BRETIGNY SUR ORGE	6	7	2	1		16				
BREUILLET	2	2				4				
BREUX JOUY	2	3	1			6				
BRIIS SOUS FORGES	3	3	1			7				
BRUNOY	15	13	2	1	1	32				
BRUYERES LE CHATEL	2	1	2			5				
BURES SUR YVETTE	4	3		1		8				
CERNY	1	2		2		5				
CHALO SAINT MARS		2				2				
CHAMARANDE	1	2		1		4				
CHAMPCEUIL	3	1				4				
CHAMPLAN	6	3	2	1		12				
CHAUFFOUR LES ETRECHY		1				1				
CHEPTAINVILLE	1	2		1		4				
CHEVANNES	2		1	1		4				
CHILLY MAZARIN	8	5	1	1		15				
CORBEIL ESSONNES	35	19	6	1		61				
CORBREUSE	3	1				4				
COURCOURONNES	4	3				7				
COURDIMANCHE SUR ESSONNE		1				1				
CROSNE	6	7	3	1		17				
DANNEMOIS	2					2				
D'HUISON LONGUEVILLE		1				1				
DOURDAN	8	3	1			12				
DRAVEIL	22	15	4	2		43				
ECHARCON	1					1				
EGLY	3	3				6				
EPINAY SOUS SENART	3	5				8				
EPINAY SUR ORGE	5	2	1			8				
ETAMPES	10	7	2	1		20				
ETIOLLES		1	1			2				
ETRECHY	3	1				4				
EVRY	29	19	3	1		52				
FLEURY MEROGIS	1					1				
FONTENAY LE VICOMTE	3	1				4				
FONTENAY LES BRIIS	3	1				4				
FORGES LES BAINS	3	1				4				
GIF SUR YVETTE	4	4				8				
GIRONVILLE SUR ESSONNE	3					3				
GOMETZ LA VILLE	2					2				
GOMETZ LE CHATEL		1				1				
GRIGNY	17	6	2			25				
GUIBEVILLE		2				2				
GUIGNEVILLE SUR ESSONNE	1	1	1			3				
GUILLEVAL		1				1				
IGNY	5	4		1		10				
ITTEVILLE	4	9				13				
JANVRY	1	1				2				
JUVISY SUR ORGE	12	8				20				
LA FERTE ALAIS	2		1			3				
LA FORET LE ROI		1				1				
LA NORVILLE		2	2	1		5				
LA VILLE DU BOIS	3	3	2	1		9				
LARDY	3	5	1			9				
LE COUDRAY MONTCEAUX	2				1	3				
LE PLESSIS PATE	1		1	1		3				
LE VAL SAINT GERMAIN	3	1				4				
LES GRANGES LE ROI	1					1				
LES MOLIERES	1	1				2				
LES ULIS	8		1	1		10				
LEUDEVILLE	2	1				3				
LEUVILLE SUR ORGE	2	3				5				
LIMOURS	4	5	1			10				
LINAS	8	2	1			11				
LISSSES	10	2	4	2		18				
LONGJUMEAU						7	9	1		17
LONGPONT SUR ORGE							3			3
MAISSE						2	1	1		4
MARCOUSSIS						4	5			9
MAROLLES EN BEAUCE						1				1
MAROLLES EN HUREPOIX						2		1		3
MASSY						9	6	2	2	19
MENNECY						5	3		2	10
MEREVILLE						1	3		1	5
MEROBERT						1	1			2
MILLY LA FORET						5	4	1	1	11
MOIGNY SUR ECOLE						2	3			5
MONNERVILLE						1				1
MONTGERON						11	7	2	1	21
MONTLHERY						2	3	1		6
MORANGIS						20	7	4	5	36
MORIGNY CHAMPIGNY							2	2		4
MORSANG SUR ORGE						12	10	4	1	27
MORSANG SUR SEINE						1	1			2
NAINVILLE LES ROCHES						2	1			3
NOZAY						5	2			7
OLLAINVILLE						4				4
ONCY SUR ECOLE						1	1		1	3
ORMOY						7	1			8
ORMOY LA RIVIERE							1			1
ORSAY						9	5	1	1	16
PALaiseau						12	13		1	26
PARAY VIEILLE POSTE						7	4	2	1	14
PECOUEUSE						1				1
PUSSAY						3	2		1	6
QUINCY SOUS SENART						4	2	2	1	9
RIS ORANGIS						19	13	6	2	40
ROINVILLE SOUS DOURDAN						1				1
SACLAS						1	1			2
SACLAY						2	3	1		6
SAINTRY SUR SEINE						6	3	3	1	13
SAULX LES CHARTREUX						5	3	1		9
SAVIGNY SUR ORGE						19	18	3	3	43
SERMAISE						1	1	1		3
SOISY SUR ECOLE						2	1			3
SOISY SUR SEINE							2	1		3
ST CHERON						5	5			10
ST CYR SOUS DOURDAN						1	2			3
ST ESCOBILLE						1	1			2
ST GERMAIN LES ARPAJON						5	1	1		7
ST GERMAIN LES CORBEIL						3	1			4
ST HILAIRE							1			1
ST MAURICE MONTCOURONNE						1				1
ST MICHEL SUR ORGE						12	5	2		19
ST PIERRE DU PERRAY						4	1	1		6
ST VRAIN						2				2
ST YON							1			1
STE GENEVIEVE DES BOIS						15	8	5	1	30
TIGERY						3			1	4
VALPUISEAUX						1				1
VARENNES JARCY						1	3	1	1	6
VAUGRIGNEUSE						2	3		1	6
VAUHALLAN						2	1	2		5
VAYRES SUR ESSONNE						1				1
VERRIERES LE BUISSON						8	1			9
VERT LE GRAND						1	1			2
VERT LE PETIT						2				2
VIDELLES								1	1	2
VIGNEUX SUR SEINE						17	12	4		33
VILLABE						3	3			6
VILLEBON SUR YVETTE						12	5	2	2	21
VILLECONIN						1				1
VILLEJUST						5			1	6
VILLEMOISSON SUR ORGE						8	5			13
VILLENEUVE SUR AUVERS						1	1			2
VILLIERS LE BACLE						3				3
VILLIERS SUR ORGE						3	2	1	1	7
VIRY CHATILLON						8	10	3	1	22
WISSOUS						4	3	1	1	9
YERRES						23	18	2	3	46
Total	720	494	124	64	7	1409				

Répartition des entreprises sur des chiffres fin 2004

Organisations Professionnelles :

■ Généralistes



CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des
Petites Entreprises du Bâtiment et des
branches professionnelles annexes
46, avenue d'Ivry - BP 353
75625 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01.53.60.50.00
Télécopie : 01.45.82.49.17
www.capeb.fr



UPA

Union Professionnelle Artisanale
L'Union Professionnelle Artisanale -UPA-
est une organisation constituée
des trois grandes confédérations de
l'artisanat : la CAPEB, la CNAMS et la
CGAD

53, rue Ampère
75017 PARIS
Téléphone : 01.47.63.31.31
www.UPA.fr

L'Union Professionnelle Artisanale (UPA)
fédère les organisations professionnelles de
l'artisanat afin de défendre les revendications
communes à l'ensemble des artisans et de
promouvoir l'entreprise artisanale.



FFB

Fédération Française du Bâtiment
33 avenue Kléber – 75116 Paris
Tél. 01.40.69.51.00
www.ffbatiment.fr & www.batiportail.com



CSTB

Centre Scientifique et Technique du Bois
4 avenue du Recteur Poincaré – 75782
Paris cedex 16
Tél. 01.40.50.28.28
www.cstb.fr



Agence Qualité Construction
9, boulevard Maiesherbes - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 51 03 51
<http://www.qualiteconstruction.com>

L'Agence Qualité Construction regroupe les
organisations professionnelles du bâtiment et de
l'assurance, les centres techniques, les
organismes de certification, ainsi que le
ministère chargé de la construction.
Ses missions résultent d'un même objectif :
améliorer la qualité de la construction, c'est-à-
dire réduire la non-qualité estimée à 50 milliards
de francs par an.

Les fiches "Pathologie du bâtiment" en
téléchargement à cette adresse :
<http://www.qualiteconstruction.com/html/FichesPathologie.html>

■ Plomberie Chauffage et métiers connexes

**UCF**

Union Climatique de France
9 rue de la Pérouse
75784 Paris cedex 16
Tél. 01.40.69.52.94
<http://www.ucf.fr>

UNCP

Union Nationale des Chambres
Syndicales de Couverture Plomberie
9 rue de la Pérouse
75784 Paris cedex 16
Tél. 01.40.69.53.07

CAPEC

Chambre Syndicale des Artisans et
Petites Entreprises de Couverture
Plomberie
28 bis rue Sorbier
75020 Paris
Fax. 01.45.26.09.33

GCCP

Syndicat des Entreprises de Génie
Climatique et de Couverture Plomberie
10 rue du Débarcadère
75017 Paris
Tél. 01.40.55.12.12
<http://www.gccp.fr/>

CSFE

Chambre Syndicale de l'Etanchéité
6-14 rue de la Pérouse
75116 Paris
Tél. 01.56.62.13.20
www.etancheite.com

■ Electricité

**FEDELEC**

Fédération Nationale des Chambres
Syndicales d'Artisans et Commerçants
Professionnels
1 Place Uranie – ZAC des canadiens
94344 Joinville le Pont cedex
Tél. 01.43.97.31.30

FFIE

Fédération Française des Installateurs
Electriciens
5 rue Hamelin
75116 Paris
Tél. 01.44.05.84.00
www.ffie.fr

FFIE

Fédération Française des Installateurs
Electriciens
5 rue Hamelin
75116 Paris
Tél. 01.44.05.84.00
www.ffie.fr

La FFIE remplit une mission de représentation, de défense et de promotion de l'ensemble de la profession. A ce titre, elle est en contact permanent avec les Ministères, EDF (CNLE, SEQUELEC, FIABELEEC), les organismes techniques et l'ensemble de l'environnement économique des entreprises.

UTE

Union Technique de l'Electricité
4 place des Vosges
La Défense 5
92400 Courbevoie
Tél. 01.46.91.11.11
<http://www.ute-fr.com>

(de nombreux liens vers des sites Internet spécialisés dans le domaine).



Fédération des Industries Electriques
Electroniques et de Communication
11-17 rue Hamelin
75116 Paris
Tél. 01.45.05.70.70
<http://www.fieec.fr/>

Fédération des Industries Electriques,
Electroniques et de Communication
La FIEEC, en complémentarité avec les syndicats primaires, informe et apporte le concours de ses services dans les domaines juridiques, technique, environnemental, en matière de formation professionnelle et réglementations administratives et douanières.

■ Liens Utiles

**CONSUEL**

Comité National pour la Sécurité des
Usagers de l'Electricité
2 place Défense
92800 Puteaux
Tél. 01.41.26.56.60
Organisme de contrôle pour la
construction neuve
www.espace-elec.com

Le Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité a pour mission le contrôle de l'application des règlements et normes de sécurité lors des travaux d'installation électrique, en construction neuve et en rénovation.

**PROMOTELEC**

Adresse identique à **CONSUEL**
Association pour la promotion de la
qualité des installations électriques
<http://www.promotelec.com/>

Promotelec est une association créée en 1962 pour promouvoir la sécurité et la qualité des installations électriques dans le bâtiment. Elle regroupe au sein de son conseil d'administration l'ensemble des acteurs de la filière électrique, du bâtiment, des prescripteurs et utilisateurs.

De nombreux liens spécialisés sur la page
<http://www.promotelec.com/div/liens.htm>



QUALIFELEC

Association technique et professionnelle
des qualifications équipement électrique
109 rue Lemercier
75017 Paris
Tél. 01.53.06.65.20
www.qualifelec.fr



AFAQ

Assurance Française de l'Assurance
Qualité
116 rue Aristide Briand BP40
92224 Bagneux cedex
Tél. 01.46.11.37.71
www.afaq.fr



CFE

Centre Français de l'Electricité
Espace Elec –CNIT
2 place de la Défense BP4
92053 Paris la Défense Cedex
Tél. 01.41.26.56.38
<http://www.france-elec.com>



INTERBAT

Site Internet spécialisé dans le bâtiment
avec de nombreuses informations
techniques, liens et actualités.



QUALIBAT

Organisme Professionnel de qualification
et de certification du bâtiment
55 avenue Kléber – 75784 Paris cedex
16
Tél. 01.47.4.26.01
www.qualibat.com



Groupe AFNOR

Organisme de normalisation
11 avenue Francis de Pressensé
93571 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tél. 01 41 62 80 00
<http://www.afnor.fr>



www.qualigaz.com
Organisme de vérification Gaz

■ Les centres de formation d'apprentis & la formation continue

CCCA

Comité Central de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics
19 rue du Père Corentin
75014 PARIS
Téléphone : 01.40.64.26.07

Les Greta d'Aubervilliers et de Meaux forment au Bac Pro « équipement et installations électriques ainsi qu'au BTS « Electrotechnique »
Tél. 01.49.81.65.10
www.education.gouv.fr/fp/greta.htm

AFORTECH

Association de formation continue dans les activités de la couverture et de la plomberie
GCCP – 10 rue du Débarcadère – 75017 Paris
Tél. 01.40.55.12.12

Consultez les Fédérations, dans les liens ci-dessus, pour de plus amples renseignements.

■ Salons professionnels (liste non exhaustive, contactez les Fédérations Professionnelles)

ELEC

(Salon de l'Electricité, automatismes, chauffage, ventilation, climatisation, froid, éclairage et luminaires)
Elec promotion
Tél. 01.53.23.99.99
www.elec.fr

BATIMAT

Porte de Versailles à Paris
Tél. 01.47.56.50.00
www.batimat.fr

INTERCLIMA

Salon international du chaud, du froid et de la climatisation
Tél. 01.47.56.50.00
www.interclima.fr

Enéo – Lyon

Salon des techniques de l'énergie et du confort climatique
<http://www.salon-eneo.com>

Pour connaître les autres manifestations existantes, veuillez contacter :

C.O.S.P. (Comité d'Organisation des Salons des Professions)

22, av Franklin Roosevelt
75008 PARIS
Tél. 01.40.76.45.00

■ Documentation professionnelle

**Le Moniteur
des Travaux Publics
et du Bâtiment**

17 rue d'Uzès – 75002 Paris
Tél. 01.40.13.30.30
<http://www.editionsdumoniteur.com>

L'installateur

L'Installateur est un magazine mensuel d'information pour les plombiers, chauffagistes et couvreurs - (8 numéros par an).
Pour en savoir plus et s'abonner
Tél. 01.45.40.31.48
<http://www.e-delta-t.com/PresseTechnique/>

**Le journal du chauffage et du
sanitaire**

(Voir le Moniteur)

« Couverture Plomberie »

Revue officielle de l'UNCP
9 rue de la Pérouse
75784 Paris cedex 16
Tél. 01.40.69.53.07

**300 questions pratiques
d'électricité dans le bâtiment**

Centre EDF-GDF d'information sur le bâtiment
Le Moniteur
17 rue d'Uzès – 75002 Paris
Tél. 01.40.13.30.30
<http://www.editionsdumoniteur.com>

**L'artisan Electricien
Electronicien****Fedelec**

1 Place Uranie – ZAC des canadiens
94344 Joinville le Pont cedex
Tél. 01.43.97.31.30

Le Bâtiment Artisanal**CAPEB**

46 avenue d'Ivry
75013 Paris
Tél. 01.53.60.50.58

**La Revue de l'Electricité
et de l'Electronique**

11 rue Hamelin
75016 Paris
Tél. 01.56.90.37.00

■ Librairie Spécialisée

CFE - Espace Elec**CNIT**

2 place de la Défense – BP4
92053 Paris la Défense Cedex
Tél. 01.41.26.56+.38
www.espace-elec.com